

Fonds national en fiducie pour la formation en traitement thermique

Demande de remboursement des cours de formation et des examens

Conformément aux règles et règlements du Fonds national en fiducie pour la formation en traitement thermique, toutes les demandes doivent être soumises dans les 90 jours suivant l'achèvement du cours ou la confirmation de la recertification à :

Conseil canadien du contrôle de la qualité, 119, boulevard Copernicus, Brantford (Ontario) N3P 1N4
À l'attention de : Fonds national en fiducie pour la formation en traitement thermique

Veuillez inclure les éléments suivants :

- Reçus originaux
- Preuve de réussite du cours ou de la certification
- Si vous soumettez une demande de réclamation pour des frais de déplacement ou une indemnité de séjour, vous devrez fournir une preuve de votre adresse.
- Renseignements bancaires pour dépôt direct

Date de la demande :	Date du cours ou de l'examen :
Nom du demandeur :	Six premiers chiffres du NAS : * * *
Adresse domiciliaire :	
Ville :	Code postal :
Téléphone :	Section locale/syndicat local :
Nom et emplacement de l'employeur actuel ou le plus récent :	
Nom du cours/de l'examen :	Durée (jours)
Date de début :	Date de fin :
Frais de cours/d'examen :	\$
Déplacements : (reçus exigés)	\$
Indemnité de séjour/hébergement (reçus exigés) :	\$
Repas (indemnité de séjour)	\$
Total pour cette réclamation	\$
Chèque libellé à l'ordre de : DÉPÔT DIRECT : Renseignements requis – voir ci-dessous**	
<p>**Une copie d'un « Chèque annulé » ou une « Autorisation de dépôt direct » de votre institution financière est requise. Comme le CCCQ n'est pas en mesure de conserver les renseignements bancaires dans vos dossiers, vous devrez inclure vos renseignements de dépôt direct pour toutes les demandes futures de dépôt direct du Fonds de formation.</p> <p>Il est entendu que, lorsqu'un membre reçoit un remboursement du fonds de formation pour des frais d'études ou d'examen, le membre ne peut plus utiliser ces coûts comme déductible d'impôt. Le membre/demandeur accepte également de se conformer aux règles et règlements du Fonds national en fiducie pour la formation en traitement thermique en remplissant cette demande, y compris le remboursement de toutes les sommes conformément aux règles et règlements.</p>	
Signature du demandeur :	
Approbation du CCCQ : (nom, signature et date)	
Nom	Signature et date

JANVIER 2026